ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

MODIFICATION DU CAPITAL

KARINE BAY
SARL au capital de 10 000 €
Siège social :
6 place bossuet 21000 Dijon
524 029 584 RCS de Dijon

Aux termes d'une AGE en date du 29/09/2026, les associés ont décidé de modifier le capital social en le réduisant de 10 000 € à 7000 €.
Mention au RCS de Dijon

AL26024313

MODIFICATION DE GERANT

Aux termes d'une délibération en date du 01/10/2026, la collectivité des associés de la société SARL XYZ, SARL au capital de 2 000 euros, Siège social : 16 rue Paul Langevin 21240 TALANT, RCS DIJON 898 847 488, a pris acte de la démission de Madame Allyson TAMIN de ses fonctions de gérant à compter du 01/10/2026 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. Pour avis - La Gérance

AL26024460

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

ESTIVALET MENUISERIES
Société par actions simplifiée
au capital de 7000 euros
Siège social :
10 bis rue de la Montolle
21260 SACQUENAY
890 521 412 RCS DIJON

Aux termes d'une décision du Président en date du 01 octobre 2026, il résulte que :
- Monsieur Maxence AUBRY, demeurant 2 Rue de l'Étang 52500 POINSON LES FAYL,
- Monsieur Simon REMILLET, demeurant 7 Rue des Marronniers 70100 FAHY-LÈS-AUTREY
ont été nommés en qualité de Directeurs Généraux.
POUR AVIS
Le Président

AL26024474

TRANSFORMATION

UTTS PLOMBERIE CHAUFFAGE
SARL au capital de 250 000 €
Siège social :
4 Rue du Faubourg Raines
21000 DIJON
502.538.861 RCS DIJON

Par décisions du 18/09/26 l'associée unique a transformé la société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour et a nommé la société HOLDING ST en qualité de Présidente.
Ces modifications entrainent la publication des mentions suivantes :
FORME : Ancienne : SARL, Nouvelle : SAS.
DIRECTION : Ancienne : Saïd TRIA, Gérant. Nouvelle : HOLDING ST, 4 Rue du Faubourg Raines 21000 DIJON, 109.702.670 RCS DIJON, Présidente.
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Chaque action donne le droit de participer aux décisions collectives des associés et donne droit à une voix.
PREEMPTION : Toute cession des actions est soumise au respect du droit de préemption conféré aux associés.
AGREMENT : Les actions ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés.

AL26024487

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

HYDRO DETECTION SERVICES par sigle HDS
SAS au capital de 2 000 €
Siège social :
21 Impasse Jean-Baptiste Gambut
21200 VIGNOLES
107.984.254 RCS DIJON

La collectivité des associés par acte unanime du 03/09/26 a nommé la SARL HOLDING ST, 4 Rue du Faubourg Raines 21000 DIJON, 109.702.670 RCS DIJON, en qualité de Présidente, en remplacement de Monsieur Saïd TRIA, démissionnaire.

AL26024488

// GÉRANCE

AVIS DE GÉRANCE-MANDAT

Aux termes d'un acte SSP en date du 28/09/26 au 30/09/26, la société B&M France SAS, SAS au capital de 69 537 450 €, 311 315 329 RCS CLERMONT-FD, a donné son fonds de commerce de biens d'équipement de la personne et d'équipement de la maison située à 4 Rue Jean-Moulin, 21300 CHENOVE, en gérance-mandat visée aux articles L.146-1 à L.146-4 du C.Com. à la société SARL MARSAM, au capital de 2 000 €, 990 608 234 RCS DIJON.
En vertu dudit contrat, la société SARL MARSAM exploitera le fonds de commerce en qualité de gérant-mandataire à compter du 01/10/26, pour une durée déterminée de DOUZE (12) mois, chaque partie pouvant y mettre fin à tout moment, moyennant un préavis de deux mois.
Pour avis

AL26024494

// ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande de permis de construire déposée par la SAS PARC SOLAIRE DU VERGY, pour la réalisation d'une centrale agrivoltaïque sur le territoire de la commune de Champlitte

Par arrêté n° 70-2026-09-17-00001 du 17 septembre 2026 est organisée durant 33 jours, du 19 octobre 2026 à partir de 9h00 au 20 novembre 2026 à 17h00, une enquête publique sur la demande de permis de construire susvisée, à laquelle sont annexées notamment une étude d'impact, son résumé non technique et l'information sur l'absence d'avis émis par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) de Bourgogne Franche-Comté en date du 18 mai 2026.
A cet effet, Jean-Claude LASSOUT, principal de collège en retraite, a été désigné commissaire enquêteur par décision du tribunal administratif de Besançon du 12 août 2026.
Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairie de Champlitte (siège de l'enquête), afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituels et consigner éventuellement ses observations dans le registre d'enquête. Toute correspondance relative à l'enquête pourra être adressée au commissaire enquêteur au siège de l'enquête.
Le commissaire enquêteur sera présent afin de recevoir les observations du public en mairie de Champlitte :
- lundi 19 octobre de 9h00 à 12h00,
- samedi 7 novembre de 9h00 à 12h00,
- vendredi 20 novembre de 14h00 à 17h00.
Toute information sur le projet pourra être demandée auprès de la SAS PARC SOLAIRE DU VERGY – 50 rue Madame de Sanzillon – 92110 Clichy ; M. Léopold HUGEL, téléphone : 06.02.00.84.81, mail : leopold.hugel@rwe.com, ou auprès du préfet de la Haute-Saône (bureau des affaires juridiques et du contentieux de l'État – 03.84.77.70.00). Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet et le consulter à la préfecture.
Le public pourra adresser ses observations, propositions et contre-propositions avant la fin du délai de l'enquête publique:
- sur le registre d'enquête déposé en mairie de Champlitte;
- par écrit au commissaire enquêteur au siège de l'enquête (mairie de Champlitte, 33 bis rue de la République – 70600 Champlitte) pour être annexées au registre d'enquête ;
- être formulées par voie électronique à l'adresse : pref-enquetespubliques@haute-saone.gouv.fr (objet à rappeler obligatoirement : « Centrale agrivoltaïque de Champlitte »). Ces dernières seront consultables sur le site internet des services de l'État en Haute-Saône (https://www.haute-saone.gouv.fr).
Le présent avis sera publié sur le site internet des services de l'État en Haute-Saône (https://www.haute-saone.gouv.fr – Rubriques : Actions de l'Etat – Environnement – Information et consultation du public – Enquêtes publiques – Centrales photovoltaïques).
Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet des services de l'État en Haute-Saône (rubrique précitée).
Un poste informatique sera par ailleurs mis à la disposition du public sur rendez-vous à la préfecture de la Haute-Saône (bureau des affaires juridiques et du contentieux de l'État) du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30.
Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, ainsi que du mémoire en réponse du pétitionnaire aux observations formulées durant l'enquête, à la préfecture (bureau des affaires juridiques et du contentieux de l'État) et en mairie de Champlitte pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également publiés sur le site internet des services de l'État en Haute-Saône pendant un an.
L'autorité compétente pour prendre la décision de permis de construire est le préfet de la Haute-Saône. La décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sera un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, un arrêté refusant le permis, un arrêté portant sursis à statuer ou un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R. 423-32 du code de l'urbanisme.
Fait à Vesoul, le 24 septembre 2026
Pour le préfet et par délégation :
Le directeur de la citoyenneté,
de l'immigration et des libertés publiques
Fabrice VUILLAUME

AL26024506

// DIVERS

LEGATIS DIJON/QUETIGNY

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Thomas ROQUEL, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral par Action Simplifiée « LEGATIS DIJON QUETIGNY », titulaire d'un Office Notarial à DIJON (Côte d'Or), 23 Rue Buffon, ayant un bureau annexe à QUETIGNY, 2 bis rue du Cap Vert, CRPCEN 21005, le 17 avril 2025, Monsieur Ahmet CILGI, agent de sécurité, né à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES (94190) le 10 juillet 1995, et Madame Cecilia TOLUKAN, infirmière de bloc opératoire, née à CHENOVE (21300) le 16 juillet 1996, demeurant ensemble à QUETIGNY (21800) 7 Avenue du 19 mars 1962, mariés sans contrat à la mairie de QUETIGNY (21800) le 2 septembre 2023, ont adopté pour l'avenir le régime de la séparation des biens.
Les oppositions doivent être notifiées dans un délai de trois mois par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte de commissaire de justice, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Me ROQUEL

AL26024490

CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES

Convocations aux Assemblées de Section et à l'Assemblée Générale plénière ordinaire
SCA 110 BOURGOGNE
Société Coopérative Agricole à capital variable
Siège social 49, route d'Auxerre - 89470 MONETEAU
RCS Auxerre 775 567 308
Convocation aux Assemblées de Section
Les adhérents de la Coopérative 110 BOURGOGNE sont convoqués à leur Assemblée de Section qui aura lieu :
- Pour le Tonnerrois, le vendredi 13 novembre 2026 à 9h15, Espace Multiculturel de NITRY
- Pour la Puisaye, le lundi 16 novembre 2026 à 9h15, salle des fêtes de MOULINS SUR OUANNE
- Pour la Bassée-Gâtinais, le mercredi 18 novembre 2026 à 9h15, salle des fêtes de VILLEBLEVIN
- Pour le Châtillonnais, le jeudi 19 novembre 2026 à 9h15, salle polyvalente Luc Schréder de CHATILLON sur SEINE
- Pour l'Auxerrois, le vendredi 20 novembre 2026 à 9h15, au Kyriad à APPOIGNY
Ordre du jour :
· Approbation du procès-verbal de l'Assemblée de Section 2025
· Information et discussion sur l'ordre du jour de l'Assemblée Générale plénière ordinaire du jeudi 3 décembre 2026 dont la convocation est ci-dessous
· Election des représentants de la Section (Collège Associés Coopérateurs et Collège Associés Non Coopérateurs) de l'Assemblée Générale plénière ordinaire du jeudi 3 décembre 2026
· Renouvellement du 1/3 sortant des membres du Comité de Région
· Questions diverses
Convocation à l'Assemblée Générale plénière ordinaire
Les délégués élus aux Assemblées de Section sont convoqués à l'Assemblée Générale plénière ordinaire qui aura lieu le jeudi 3 décembre 2026 à 14H00 à Auxerrexpo, rue des Plaines de l'Yonne - 89000 AUXERRE.
Ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire :
· Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 4 décembre 2025
· Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2025-2026 et sur la gestion du Groupe 110 BOURGOGNE
· Présentation des comptes sociaux et consolidés au 30 juin 2026
· Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés
· Approbation des comptes
· Approbation des opérations visées au rapport spécial des Commissaires aux Comptes
· Quitus aux Administrateurs
· Affectation du résultat de l'exercice 2025-2026
· Constatation de la variation du Capital Social
· Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration représentant le collège des Associés Coopérateurs
· Fixation de l'allocation globale pour indemnités aux administrateurs
· Fixation du budget formation des administrateurs
· Questions diverses
· Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités
Les Associés auront la faculté à partir du 15ième jour précédant la date fixée pour les Assemblées de Section, de prendre connaissance au siège social des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, des comptes sociaux et des résolutions proposées, ainsi que des comptes consolidés.
Le Président du Conseil d'Administration
Walter HURE

AL26024498

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

GLOUPI
Société civile en liquidation
au capital de 1000 euros
Siège social et de liquidation :
3 ruelle Quillard
21310 BEIRE-LE-CHÂTEL
522 962 851 R.C.S. DIJON

L'Assemblée Générale des associés en date du 5/10/2026 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Luc NICOLAS, demeurant 3 ruelle Quillard – 21310 BEIRE-LE-CHÂTEL, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du TC de DIJON, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.
Pour avis : Le Liquidateur

AL26024515

// CONSTITUTION

ANCREA
Société civile immobilière
Au capital de 200 euros
Siège social :
2 Rue des Bordes
21460 FORLEANS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Forléans du 15 octobre 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : ANCREA
Siège social : 2 Rue des Bordes, 21460 FORLEANS
Objet social : L'acquisition, la propriété, la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur, la rénovation, la réhabilitation, la transformation, l'entretien, la location nue ou meublée à titre accessoire, la mise à disposition au profit des associés, ainsi que la vente exceptionnelle de tous biens et droits immobiliers ;
L'acquisition, de terrains, d'immeubles, locaux commerciaux, immeubles d'habitation, entrepôts, parkings, fonds immobiliers et tous biens immobiliers ou assimilés ;
La souscription de tous emprunts nécessaires à la réalisation de l'objet social, ainsi que l'octroi de toutes garanties, hypothèques, caution, ou sûretés réelles nécessaires ;
La prise de participation dans toutes sociétés civiles immobilières, sociétés à prépondérance immobilière ou structures patrimoniales ;
La gestion patrimoniale et familiale des biens détenus par la société ;
La réalisation de tous travaux de construction, de rénovation, amélioration, aménagement ou extension portant sur les biens détenus ;
Et plus généralement, toutes opérations civiles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, à condition qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 200 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Mickaël, Gaston DABONNEAU né le 11 juillet 1981 à Semur-en-Auxois (Côte d'Or), demeurant 2 rue des Bordes 21460 FORLEANS et Madame Allison, Mireille Chrystel LAVIELLE mariée DABONNEAU née le 28 mars 1982 à EPINAY SUR SEINE (Seine Saint Denis), demeurant 2 Rue des Bordes 21460 FORLEANS
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas
Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.
Pour avis
La Gérance

AL26024519

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Matthieu GODART, Notaire Associé à ARC-SUR-TILLE, 82, Route Nationale, le 15 octobre 2026, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
La dénomination sociale est : SCI DU PALAIS.
Le siège social est fixé à : SAINT-SEINE-SUR-VINGEANNE (21610), chateau de Rosières.
La société est constituée pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf (99) années
Le capital social est fixé à la somme de : MILLE DEUX CENTS EUROS (1 200,00 EUR) au moyen d'apports en numéraire.
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Les gérants sont Madame CASSANDRE BERGEROT et Monsieur Bertrand BERGEROT demeurant à SAINT-SEINE-SUR-VINGEANNE (21640), Château de Rosières.
La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
Le notaire

AL26024524

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Matthieu GODART, Notaire Associé à ARC-SUR-TILLE, 82, Route Nationale, le 15 octobre 2026 a été constituée une société par actions simplifiée ayant les caractéristiques suivantes :
Objet social : – la conception, la création, l'édition, l'adaptation et l'exploitation de jeux ludiques, pédagogiques ou culturels, sur mesure ou non, au profit de tous tiers, notamment collectivités publiques, entreprises, associations et particuliers ;
– la conception, l'organisation, la production, la coordination et la gestion de tous événements publics ou privés, notamment pour les mairies, collectivités et personnes privées, tels que animations, anniversaires, rallyes, chasses au trésor, jeux de piste, manifestations culturelles, touristiques ou de loisirs ;
– la location, la mise à disposition et l'exploitation de salles, espaces ou sites, couverts ou non, destinés à l'organisation d'événements, manifestations, réunions, séminaires ou activités de loisirs, à destination de clients particuliers ou professionnels ;
– la création, l'acquisition, l'exploitation, la cession et la concession de tous droits de propriété intellectuelle, notamment licences d'exploitation de jeux, concepts, scénarios, marques, logiciels, applications, contenus numériques ou multimédias ;
– la conception et la réalisation de parcours de visites, circuits et expériences culturels ou touristiques, la création de contenus éditoriaux, audioguides, supports sonores, visuels ou multimédias associés ;
– la réalisation de prestations de communication, de marketing, de stratégie de marque et de promotion événementielle pour le compte de tiers, notamment collectivités, entreprises, associations et autres organismes ;
– la création, la conception graphique et la production de tous supports de communication imprimés ou numériques, ainsi que le développement de sites internet, applications et autres outils digitaux liés à l'objet social ;
– la gestion, l'animation et le développement de réseaux sociaux, le community management et, plus généralement, toutes prestations de communication digitale et de gestion d'e-réputation pour des tiers ;
– les prestations de conseil, d'étude, d'ingénierie et d'assistance en matière culturelle, touristique, événementielle, de loisirs et de développement territorial ;
– l'organisation, la commercialisation et la promotion de séjours, circuits, forfaits et packages associant, le cas échéant, hébergement, transport, restauration, visites, animations, jeux ou activités de loisirs, ainsi que l'activité d'intermédiaire en prestations touristiques, dans le respect des réglementations applicables ;
– l'organisation et la mise en œuvre de séminaires, conventions, évènements d'entreprise, opérations de team-building, incentives et actions de cohésion de groupe ;
– la conception, l'organisation et la réalisation d'actions de formation, notamment dans les domaines culturel, touristique, événementiel, numérique, ludique ou de loisirs, ainsi que le conseil et l'ingénierie de formation ;
– la gestion et l'exploitation d'hébergement touristique en France ou à l'étranger ;
– à titre accessoire ou complémentaire, l'exploitation d'une activité de boutique, de vente de produits dérivés, de souvenirs, de jeux et produits culturels ou touristiques, ainsi que la vente de boissons et de produits de petite restauration, sur place ou à emporter, dans le respect des réglementations applicables
Dénomination : SAS Cultur'Up
Siège social : SAINT-SEINE-SUR-VINGEANNE (21610) , chateau de Rosières.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.
Capital social : MILLE EUROS (1 000,00 EUR)

AL26024525

NIÈVRE

// MODIFICATION

Exco Alpha

AVIS DE MODIFICATIONS

CPB AUDIT
Société d'exercice libéral
à responsabilité limitée
Capital social : 50 000 €
Siège social :
DRAGNE
58370 VILLAPOURÇON
RCS NEVERS 521 318 170

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 22/09/2026, il a été décidé, à compter du même jour :
- de transférer le siège social de DRAGNE – 58370 VILLAPOURÇON au 38 rue Franchet d'Esperey – 58000 NEVERS,
- de transformer la société en Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée sans création d'une personne morale nouvelle, et d'adopter le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, le capital social, son objet, sa durée demeurent inchangés.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
- de nommer en qualité de Président, sans limitation de durée, Monsieur Christian PERRIN-BONDOUX, demeurant à 12 bis rue Achille Millien - 58000 NEVERS.

AL26024390

Exco Alpha

MODIFICATIONS

2C2P
Société par actions simplifiée
au capital de 860000 euros
Siège social :
38 rue Franchet d'Esperey
58000 NEVERS
RCS NEVERS 889930277

Aux termes des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24/09/2026, il a été :
- constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant de 91 000€, portant le capital de 860 000 € à 951 000 €, par émission de 4 550 actions de préférence de catégorie B
- constaté la réalisation définitive de la réduction de capital non motivée par des pertes, d'un montant de 73 400 €, par rachat et annulation de 3670 actions de 20 € de nominal chacune, appartenant à un associé, ramenant le capital de 951 000 € à 877 600 €.
Mention sera faite au RCS de Nevers.

AL26024439

TRANSFERT DE SIÈGE

SD
SAS au capital de 5 000 €
Siège social : 2 RUE DU DOCTEUR JULES RENAULT
58000 NEVERS
978 430 924 RCS NEVERS

Aux termes de l'AG du 01/07/2026, il a été décidé de transférer le siège social au **98 RUE DE MARZY 58000 NEVERS** à compter du 01/07/2026.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS.

AL26024477

CHANGEMENT DE GÉRANT

GARISSON BAR
SARL au capital de 500 €
Siège social :
2 PLACE MANCINI
58000 NEVERS
RCS NEVERS 989451430

Par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 15/07/2026 adressée à la société GARISSON BAR, M DOURNEAU Louis a fait part de sa démission de ses fonctions de Gérant à compter du 15/10/2026. Modification au RCS de NEVERS

AL26024499

TRANSFORMATION

AGELANDRE
SARL transformée en SAS
au capital de 8 000 €
Siège social :
Le Grand Minier
58400 NARCY
440 114 189 RCS NEVERS

Aux termes d'une AGE du 12/10/2026 les associés ont décidé de transformer la société en SAS à compter du même jour.
En conséquence, les mentions antérieures se trouvent ainsi modifiées :
- Forme :
Ancienne mention : SARL
Nouvelle mention : SAS
- Dénomination :
Ancienne mention : AGELANDRE SARL
Nouvelle mention : AGELANDRE
- Administration :
Ancienne mention : Gérant : M. Rémy DUBOIS dit BONCLAUDE
Nouvelle mention : Président : M. Rémy DUBOIS dit BONCLAUDE dt à NARCY (58) – Le Grand Minier
Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque associé dispose d'un nombre de voix égal au nombre d'actions qu'il possède.
Agrément : La cession d'actions est libre.
Pour avis

AL26024518

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures
La Safer Bourgogne-Franche-Comté (département SD58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Cmne de Saint-Parize-le-Châtel (58) 3 ha 70 a 80 ca 'BOISDES ROIS' : B-0387
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 09/11/2026 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin, 58000 NEVERS où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL26024491

SCA AXEREAL

Société Coopérative Agricole
à capital variable
36 rue de la Manufacture
45160 OLIVET
Siren 503 681 801 RCS Orléans

CONVOCATION

aux assemblées de sections et à l'assemblée générale plénière ordinaire annuelle 2026
I. Les associés coopérateurs de la Coopérative sont convoqués en Assemblées de Sections dont l'ordre du jour commun est le suivant :
- lecture à titre d'information,
. du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2025/2026,
. des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2025/2026,
. du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées,
. des comptes et du bilan au 30 juin 2026,
- discussion sur les projets de résolutions portées à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire Annuelle,
- désignation des délégués devant assister à l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire Annuelle.
Les assemblées de sections se tiendront aux dates, heures et lieux fixés ci-dessous :
· Boischaut-Berry-Bocage,
Mardi 17 novembre 2026 à 10h00 – Centre socio-culturel – Rue du Golf – 36160 Pouligny-Notre-Dame
· Champagne Berrichonne
Vendredi 20 novembre 2026 à 9h30 – Villa Monin – 40 rue Moyenne – 18000 Bourges
· Loire-Nivernais,
Mardi 24 novembre 2026 à 9h30 – Casino de Pougues-les-Eaux – 1315 Avenue de Paris – 58320 Pougues-les-Eaux
· Grand Ouest,
Jeudi 26 novembre 2026 à 9h30 – Domaine La Féerie des Libellules – 9 rue des Chemineaux – Le Vou – 41130 Châtillon-sur-Cher
· Eurélienne,
Mardi 1er décembre 2026 à 9h30 – Salle des Fêtes – Rue du 8 mai – 28330 La Bazoche-Gouet
· Seine-Loire,
Vendredi 4 décembre 2026 à 9h30 – Brasserie de Chambord – 125 B route nationale – 41350 Saint-Gervais-la-Forêt
II. L'Assemblée Générale Plénière Ordinaire Annuelle des délégués désignés par les Assemblées de Sections se tiendra :
Jeudi 10 décembre 2026 à 10h00
au siège social d'AXEREAL – 36 rue de la Manufacture – 45160 OLIVET
Ordre du Jour de l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire Annuelle :
· Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2025/2026?
· Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2025/2026?
· Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos au 30.06.2026?
· Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos au 30.06.2026?
· Quitus aux Administrateurs?
· Affectation du résultat au 30.06.2026?
· Variation du capital?
· Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées?
· Budget formation?
· Indemnisation des Administrateurs et des Conseillers de Régions?
· Mandats d'Administrateurs
· Mandats de Commissaires aux Comptes
· Comptes d'adhérents inactifs depuis plus de cinq ans portés en autres réserves
· Pouvoirs en vue des formalités
Tout associé coopérateur a la faculté de prendre connaissance dans les délais légaux du texte des résolutions proposées, des rapports, des comptes et bilan au 30 juin 2026, soit dans chaque section, soit au siège social.
Pour avis
Le Président

AL26024513

MEDICAVET
1 rue Louis Pasteur
58000 SERMOISE

CONVOCATION

Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire
Vendredi 13 novembre 2026 à 11H00
ZA Clos Ry — 1, rue Pasteur — 58000 SERMOISE SUR LOIRE
Ordre du jour :
- Présentation des comptes de l'exercice clos au 30.04.2026,
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice,
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes

ANNONCES LÉGALES

sur les conventions visées à l'article 1.223-38 du code du commerce,
- Rapport du Conseil d'Administration sur les affaires sociales de la société durant l'exercice clos au 30 avril 2026,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30.04.2026,
- Approbation des conventions
- Quitus aux administrateurs
- Affectation du résultat
- Renouvellement statutaire du Conseil d'Administration, cette année renouvellement du poste d'administrateur de Mrs Éric BARASSIN, Benoit TACQUET et de Mme Françoise SAULGEOT dont le mandat prend fin avec cet exercice
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités
- Informations sur le PSE et Questions diverses
Et à une Assemblée Générale à 11h 45 dans la même salle
- Suppression de l'article 7 des statuts
- Modification de l'article 24 des statuts
Françoise SAULGEOT
Présidente

AL26024517

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

COGEP AVOCATS

GIMMINI

Société par actions simplifiée
en liquidation
au capital de 10000 euros
Siège social et siège de liquidation :
1 rue des Sables
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
910 930 262 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 28 août 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 31 août 2026 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Madame Mélanie HOUDY, demeurant 2 chemin de la Genetière 58200 SAINT LOUP DES BOIS, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 2 chemin de la Genetière 58200 SAINT LOUP DES BOIS.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, Le Liquidateur

AL26024447

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI KOPER
SCI au capital de 1 000,00 €
Siège social : 1 RUE DES 2 PONTS 58210 LA CHAPELLE-SAINT-ANDRE
RCS Nevers 487475246
Par décision Assemblée Générale Ordinaire du 31/08/2026, il a été décidé : d'approuver les comptes définitifs de la liquidation ; de donner quitus au(x) liquidateur(s) ; Mme KOVAC NATHALIE demeurant 1 Rue des Deux Ponts 58210 La Chapelle-Saint-André pour sa gestion et décharge de son mandat ; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/08/2026. Radiation au RCS de Nevers.

AL26024469

CLÔTURE DE LIQUIDATION

F3A
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 6 000 Euros
Siège social :
DORNES (Nièvre)
2, Les Varillets
RCS NEVERS : 533 171 799

DECISION : Assemblée générale de clôture de liquidation du 28/09/2026
OBJET : Clôture de liquidation
Liquidateur :
- Monsieur Bernard FIDELE demeurant à DORNES (Nièvre) – 2 Les Varillets
DEPOT DES COMPTES DE LIQUIDATION : Au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS
LE LIQUIDATEUR

AL26024470

DISSOLUTION

ATELIER D'ARCHITECTURE MARILYNE VIDEAU
Société d'exercice libérale
à responsabilité limitée
au capital de 38.874,50 euros
Siège social :
1 rue du Puits du Bourg
58000 Nevers
RCS Nevers 432997856

Le 29.09.2026, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. Monsieur Louis BESSARD, demeurant 34 rue Jean Moulin - 71100Chalon-sur-Saône a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 34 rue Jean Moulin - 71100 Chalon-sur-Saône. Mention sera faire au RCS de Nevers.
Pour avis.

AL26024478

A2N DEBARRAS
SAS en liquidation au capital de 600 €
Siège social : 984, rue du Docteur Faucher – 58320 POUGUES LES EAUX
932 283 526 RCS NEVERS

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'un acte ssp du 08/09/2026 les associés ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Nassim MECHEREF dt à POUGUES LES EAUX (58) – 984, rue du Docteur Faucher de son mandat de liquidateur et ont constaté la clôture de liquidation à compter du 31/08/2026. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

AL26024482

FOURNITURES DU CENTRE
SARL en liquidation au capital de 35 000 €
Siège social : Pont Carreau – 58000 CHALLUY
534 578 810 RCS NEVERS

DISSOLUTION

Aux termes de ses décisions du 29/09/2026 l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable.
M. Williams MIHOUB dt à SAINT ELOI (58) – 14, rue Saint Fiacre a été nommé comme liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé à SAINT ELOI (58) – 14, rue Saint Fiacre. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

AL26024485

NON DISSOLUTION

FAURIE TRUCKS NEVERS
Société par Actions Simplifiée
à associée unique
au capital de 1.171.040 €
Siège social :
6 rue Thomas Edison
58640 VARENNES-VAUZELLES
302331 889 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 24 septembre 2026, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis – La Présidente

AL26024508

// CONSTITUTION

Exco Alpha

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à NEVERS du 01/10/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée,
Dénomination sociale : PIZZA FELICITA,
Siège social : 54 Grande Rue, 58130 GUERIGNY,
Objet social : vente de pizza à emporter et à consommer sur place, restauration rapide (avec livraison),
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,
Capital social : 2 000 euros,
Gérance : Madame Charlène FABRE demeurant 22 rue des Petites Fontaines – 58320 POUGUES LES EAUX et Monsieur Jorys FABRE demeurant 22 rue des Petites Fontaines – 58320 POUGUES LES EAUX,
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

AL26024421

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 15 octobre 2026, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée dénommée :
MP COIFFURE
Objet social : L'exploitation, à domicile ou en établissement, de tous salons de coiffure, hommes, femmes, enfants ou mixtes,
- l'exploitation de tout fonds de salon d'esthétique comprenant toutes activités d'onglerie, prothésiste, ongulaire et de cils ;
- l'achat et la vente de tous produits et accessoires liés aux activités susvisées et toutes activités complémentaires ou connexes se rapportant aux objets ci avant cités;
la vente de bijoux, articles de paris, vente d'accessoires.
Siège Social : 21 Grande Rue - 58700 PREMERY
Capital Social : 1 000 euros
Gérance : Madame Marjorie Plault demeurant 21 Place de l'Eglise - 58700 Prémery
Agrément des Cessions de Parts Sociales : AGE, vote à la majorité des trois quarts
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers
Pour avis.

AL26024504

SELAS Pierre JOURDIER - Marie CHERAMY - Jean-Charles REROLLE
Titulaire d'offices Notariaux à NEVERS et DECIZE
Office de Nevers | Office de Decize

SELAS PIERRE JOURDIER –
MARIE CHERAMY –
JEAN-CHARLES REROLLE
Notaires associés

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Marie CHÉRAMY, notaire à NEVERS, 3, rue Henri Barbusse, le 19 octobre 2026, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
DENOMINATION : SCI Pharmacie JOUANIN-DUBOST.
FORME : Société civile immobilière
OBJET : Acquisition au moyen d'achat ou d'apport, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous biens et droits immobiliers, et notamment de l'immeuble situé sur la commune de NEVERS (58000), 34, rue de Lund
CAPITAL SOCIAL : CINQ CENTS EUROS (500,00 €), divisé en 500 parts de UN EURO (1,00 €) chacune, numérotées de 1 à 500.
DUREE : CINQUANTE (50) années à compter de la date de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
SIEGE SOCIAL : NEVERS (58000), 34, rue de Lund.
RCS : NEVERS.
ASSOCIES : Madame Marie France JOUANIN, demeurant à NEVERS (58000), 14, rue Paul Vaillant Couturier, Née à NEVERS (58000), le 2 décembre 1954.
Et Monsieur Baptiste René Jacques DUBOST, demeurant à NEVERS (58000), 14, rue Paul Vaillant -Couturier, Né à MOULINS (03000), le 27 février 1997.
APPORTS EN NUMERAIRE : Madame Marie JOUANIN, une somme totale de CINQ EUROS (5,00 €) et Monsieur Baptiste DUBOST, une somme totale de QUATRE CENT QUATRE-VINGT-QUINZE EUROS (495,00 €).
GERANCE : Monsieur Baptiste DUBOST
CESSIONS DE PARTS SOCIALES : Libres entre associés, elles ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la SOCIETE qu'avec le consentement des ASSOCIES.
Pour avis,

AL26024521

YONNE

// MODIFICATION

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS

TECHNIQUE ET SECURITE AUTOMOBILE
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social :
64 Rue du Moulin du Président
89000 AUXERRE
312 940 042 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 15 octobre 2026, l'Associée Unique a nommé Madame Cassandre HENRY, demeurant 37 rue des Faisans 91800 BRUNOY, en qualité de gérante pour une durée illimitée à compter de ce jour, en remplacement de Monsieur Didier HENRY, démissionnaire.

AL26024479

MGA NOTAIRES

Maître Alexandre GUILPAIN,
notaire associé à TONNERRE
(89700), 6 rue Saint Nicolas

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

«SCEV DOMAINE DES ARPENTS»
Siège social :
FLEYS (89800),
19 rue de la Fontaine
Capital social : 5.000,00 €.
N°RCS AUXERRE : 909 409 294.

Aux termes d'un acte reçu par Me Alexandre GUILPAIN, notaire associé à TONNERRE (89700), le 20 avril 2026, il a été nommé gérant, Monsieur Corentin VARNIER, demeurant à FLEYS (89800) 19 rue de la Fontaine à compter du 20/04/2026.
Pour avis.

AL26024505

MODIFICATIONS

EARL RIOTTE BERNARD
EARL au capital de 319 600 €
Siège social :
17 route de Chatel, les Souillats
89420 BIERRY-LES-BELLES-FONTAINES
792 482 507 RCS AUXERRE

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2026, les associés ont :
Nommé Mme Ludivine SALIN épouse RIOTTE, demeurant à BIERRY-LES-BELLES-FONTAINES (89420), les Souillats, 1 route aux Loups, aux fonctions de gérante,
Transféré le siège social à BIERRY-LES-BELLESFONTAINES (89420), les Souillats, 1 route aux Loups,
Ajouté à l'objet social et à titre accessoire, la production et la commercialisation d'électricité d'origine photovoltaïque dont les installations sont fixées ou intégrées à ses bâtiments,
Transformé la société, sans création d'un être moral nouveau en un Groupement Agricole d'Exploitation en Commun agréé par M. le Préfet de l'Yonne le 13 mars 2026, dénommé « GAEC DU PATIS ».
Pour avis, la gérance.

AL26024520

// GÉRANCE

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CESSION

Suivant acte sous seings privés en date à AUXERRE (Yonne) du 05/10/2026, enregistré au Service des Impôts d'AUXERRE (Yonne) le 08/10/2026, dossier 2026 00028675, référence 8904P01 2026 A 01196, la SARL PORTE, SARL au capital de 35 000 €, dont le siège social est 7 Rue Auxerroise 89800 CHABLIS, immatriculée au RCS de AUXERRE sous le n°404 445 660 RCS AUXERRE, A CEDE à la SARL COLIN MARC SOCIETE D'EXPLOITATION, SARL au capital de 2 000 €, dont le siège social est Parc d'Activité des Lys - 5, rue du Pressoir 89800 CHABLIS, immatriculée au RCS de AUXERRE, sous le n°394 959 159 RCS AUXERRE, un fonds de commerce de boucherie, charcuterie, volailles, triperie, plats cuisinés, produits laitiers, oeufs, conserves, vins, activité de traiteur, connu sous l'enseigne MAISON PORTE sis et exploité à CHABLIS (Yonne) 7 Rue Auxerroise pour lequel la SARL PORTE est immatriculée au registre du commerce sous le numéro 404 445 660 RCS AUXERRE, moyennant le prix de 40 000 €.
La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 05/10/2026.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au cabinet S.J.B., 43 rue du Clos 89000 AUXERRE.
Pour avis

AL26024492

S.J.B. Société d'Avocats

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date à AUXERRE (Yonne) du 30/09/2026, enregistré au Service des Impôts d'AUXERRE le 05/10/2026, dossier 202600028301, référence 8904P01 2026 A 01184, la société AUXERRE CORDONNERIE, SAS au capital de 10 000 €, dont le siège social est Galerie Marchande Centre E. Leclerc, 14-16 Avenue Jean Jaurès, 89000 AUXERRE, immatriculée au RCS sous le n° 828 264 374 RCS AUXERRE, A CEDE à la société GALYCA, SAS au capital de 1 000 €,dont le siège social est 4 route de Perrigny -Lotissement Fontaine Gillotte n° 7, 89380 APPOIGNY, immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le n° 104 150 453 RCS AUXERRE, un fonds de commerce de cordonnerie, clés minute, gravure, tampon, plaques d'immatriculation, cartes de visites et vente de tous articles s'y rapportant, connu sous l'enseigne de « AUXERRE CORDONNERIE », sis et exploité à AUXERRE (Yonne), Galerie Commerciale Centre LECLERC -14-16, avenue Jean Jaurès, moyennant le prix de 101 921 €. La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 01/10/2026. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au cabinet S.J.B., Cabinet d'Avocats, 43 rue du Clos 89000 AUXERRE.

AL26024495

// DIVERS

CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES

Convocations aux Assemblées de Section et à l'Assemblée Générale plénière ordinaire
SCA 110 BOURGOGNE
Société Coopérative Agricole à capital variable
Siège social 49, route d'Auxerre - 89470 MONETEAU
RCS Auxerre 775 567 308
Convocation aux Assemblées de Section
Les adhérents de la Coopérative 110 BOURGOGNE sont convoqués à leur Assemblée de Section qui aura lieu :
- Pour le Tonnerrois, le vendredi 13 novembre 2026 à 9h15, Espace Multiculturel de NITRY
- Pour la Puisaye, le lundi 16 novembre 2026 à 9h15, salle des fêtes de MOULINS SUR OUANNE
- Pour la Bassée-Gâtinais, le mercredi 18 novembre 2026 à 9h15, salle des fêtes de VILLEBLEVIN
- Pour le Châtillonnais, le jeudi 19 novembre 2026 à 9h15, salle polyvalente Luc Schréder de CHATILLON sur SEINE
- Pour l'Auxerrois, le vendredi 20 novembre 2026 à 9h15, au Kyriad à APPOIGNY
Ordre du jour :
· Approbation du procès-verbal de l'Assemblée de Section 2025
· Information et discussion sur l'ordre du jour de l'Assemblée Générale plénière ordinaire du jeudi 3 décembre 2026 dont la convocation est ci-dessous
· Election des représentants de la Section (Collège Associés Coopérateurs et Collège Associés Non Coopérateurs) de l'Assemblée Générale plénière ordinaire du jeudi 3 décembre 2026
· Renouvellement du 1/3 sortant des membres du Comité de Région
· Questions diverses
Convocation à l'Assemblée Générale plénière ordinaire
Les délégués élus aux Assemblées de Section sont convoqués à l'Assemblée Générale plénière ordinaire qui aura lieu le jeudi 3 décembre 2026 à 14H00 à Auxerrexpo, rue des Plaines de l'Yonne - 89000 AUXERRE.
Ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire :
· Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 4 décembre 2025
· Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2025-2026 et sur la gestion du Groupe 110 BOURGOGNE
· Présentation des comptes sociaux et consolidés au 30 juin 2026
· Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés
· Approbation des comptes
· Approbation des opérations visées au rapport spécial des Commissaires aux Comptes
· Quitus aux Administrateurs
· Affectation du résultat de l'exercice 2025-2026
· Constatation de la variation du Capital Social
· Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration représentant le collège des Associés Coopérateurs
· Fixation de l'allocation globale pour indemnités aux administrateurs
· Fixation du budget formation des administrateurs
· Questions diverses
· Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités
Les Associés auront la faculté à partir du 15ième jour précédant la date fixée pour les Assemblées de Section, de prendre connaissance au siège social des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, des comptes sociaux et des résolutions proposées, ainsi que des comptes consolidés.
Le Président du Conseil d'Administration
Walter HURE

AL26024497

AVIS

Maître Hervé CHANTIER notaire à APPOIGNY (Yonne)
Avis est donné de l'acte de constitution des statuts de L'ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE « ASL DE L'ABREUVOIR » reçu par Maître CHANTIER le 14 octobre 2026 dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :
Dénomination : « ASL DE L'ABREUVOIR »
Siège : APPOIGNY (89380) 16 rue du Pont.
Durée : illimitée, sauf dissolution anticipée.
Objet : - l'entretien de la voirie sise à PERRIGNY (89000) cadastrée section AL n°622, 624, 627, 630, 632 et 637 pour une contenance de 00 ha 21 a 41 ca figurant sous teinte jaune au plan annexé aux présentes pour les propriétés desservies par cette parcelle, notamment voies, espaces verts, canalisations et réseaux, éclairage, ouvrages ou constructions nécessaires au fonctionnement ou à l'utilisation des réseaux ;
- la création de tous éléments d'équipement nouveaux ;
- leur cession à titre onéreux ou gratuit au profit de qui que ce soit ;
- l'exercice de toutes actions afférentes audit contrôle ainsi qu'aux ouvrages et équipements ;
- la gestion et la police des biens communs nécessaires ou utiles pour la bonne jouissance des colotis dès leur mise en service et la conclusion de tous contrats et conventions relatifs à l'objet de l'association ;
- la répartition des dépenses de gestion et d'entretien entre les membres de l'association et leur recouvrement ;
- procéder à la rétrocession à toute collectivité public afin que la voirie tombe dans le domaine public,
D'une manière générale toutes opérations financières, mobilières et immobilières concourant aux objets ci-dessus définis notamment la réception de toutes subventions et la conclusion de tous emprunts.
L'objet s'applique aux immeubles situés dans son périmètre, et les suivent en quelques mains qu'ils passent, jusqu'à la dissolution de l'association ou la réduction de son périmètre.
Président : Monsieur Christophe CASIMIR
POUR AVIS ET MENTION

AL26024507

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 14/10/2026 prononçant la faillite personnelle emportant interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler, directement ou indirectement, toute entreprise commerciale ou artisanale, toute exploitation agricole ou tout autre entreprise ayant toute autre activité indépendante et toute personne morale pour une durée de 15 ans à l'encontre de Monsieur Yosri BEN SALAH né le 12/06/1999 à Souassi (Tunisie) en sa qualité de dirigeant de la SAS à associé unique MNB TELECOM 1 bis avenue Bourbotte 89000 Auxerre RCS Auxerre 917809915. CIP 4938

AL26024510

SCA AXEREAL

Société Coopérative Agricole
à capital variable
36 rue de la Manufacture
45160 OLIVET
Siren 503 681 801 RCS Orléans

CONVOCATION

aux assemblées de sections et à l'assemblée générale plénière ordinaire annuelle 2026
I. Les associés coopérateurs de la Coopérative sont convoqués en Assemblées de Sections dont l'ordre du jour commun est le suivant :
- lecture à titre d'information,
. du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2025/2026,
. des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2025/2026,
. du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées,
. des comptes et du bilan au 30 juin 2026,
- discussion sur les projets de résolutions portées à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire Annuelle,
- désignation des délégués devant assister à l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire Annuelle.
Les assemblées de sections se tiendront aux dates, heures et lieux fixés ci-dessous :
· Boischaut-Berry-Bocage,
Mardi 17 novembre 2026 à 10h00 – Centre socio-culturel – Rue du Golf – 36160 Pouligny-Notre-Dame
· Champagne Berrichonne
Vendredi 20 novembre 2026 à 9h30 – Villa Monin – 40 rue Moyenne – 18000 Bourges
· Loire-Nivernais,
Mardi 24 novembre 2026 à 9h30 – Casino de Pougues-les-Eaux – 1315 Avenue de Paris – 58320 Pougues-les-Eaux
· Grand Ouest,
Jeudi 26 novembre 2026 à 9h30 – Domaine La Féerie des Libellules – 9 rue des Chemineaux – Le Vou – 41130 Châtillon-sur-Cher
· Eurélienne,
Mardi 1er décembre 2026 à 9h30 – Salle des Fêtes – Rue du 8 mai – 28330 La Bazoche-Gouet
· Seine-Loire,
Vendredi 4 décembre 2026 à 9h30 – Brasserie de Chambord – 125 B route nationale – 41350 Saint-Gervais-la-Forêt
II. L'Assemblée Générale Plénière Ordinaire Annuelle des délégués désignés par les Assemblées de Sections se tiendra :
Jeudi 10 décembre 2026 à 10h00
au siège social d'AXEREAL – 36 rue de la Manufacture – 45160 OLIVET
Ordre du Jour de l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire Annuelle :
· Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2025/2026?
· Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2025/2026?
· Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos au 30.06.2026?
· Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos au 30.06.2026?
· Quitus aux Administrateurs?
· Affectation du résultat au 30.06.2026?
· Variation du capital?
· Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées?
· Budget formation?
· Indemnisation des Administrateurs et des Conseillers de Régions?
· Mandats d'Administrateurs
· Mandats de Commissaires aux Comptes
· Comptes d'adhérents inactifs depuis plus de cinq ans portés en autres réserves
· Pouvoirs en vue des formalités
Tout associé coopérateur a la faculté de prendre connaissance dans les délais légaux du texte des résolutions proposées, des rapports, des comptes et bilan au 30 juin 2026, soit dans chaque section, soit au siège social.
Pour avis
Le Président

AL26024514

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
BUSSY EN OTHE - propriété rurale comprenant une maison d'habitation et diverses dépendances sur une surface totale de 9 ha 91 a 30 ca: 'LA PLANTE' : ZL – 0047 – 0048 – 0052 - 0053 - '0021 RTE DE PAROY' : ZL - 0054 - 'LA MARNIERE' : ZL – 0036 ; zonage : zone A du PLU.
GUILLON TERRE PLAINE – parcelle forestière - 17 ha 75 a 00 ca - 'BOIS DES ISSARDS' : F – 0111 – zonage: RNU.
MAGNY – parcelles forestières - 27 ha 37 a 44 ca - 'LES ESSOPEES' : ZC – 0052 - 0053 - 'VAVREIL' : ZD – 0024 – 0026 – 0027 – zonage : zone N du PLU.
SAINT PERE - 1 ha 67 a 32 ca :
- **43 a 36 ca – terre, vigne occupées** - 'CHAUMONT LE BAS' : ZN -0094 – 0095 – zonage : zone A du PLU,
- **1 ha 23 a 96 ca – vignes** - 'CHAUMONT LE BAS' ZN – 0091 – 0092 – zonage: zone A du PLU.
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 09/11/2026 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 03.86.46.99.74 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL26024522

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 18 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 7 avril 2003,
Monsieur Claude Jean Paul DANJOU, en son vivant retraité, demeurant à MAILLOT (89100), 11 Rue du Cormier, né à HAUTERIVE (89250), le 18 novembre 1931, célibataire, non lié par un pacte civil de solidarité, décédé à MAILLOT (89100), le 19 août 2026,
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès verbal d'ouverture et de description reçu par Maître Christophe DUGROSSY, notaire associé de la société « Clotilde TATAT, Emmanuel ARNAUD, Christophe DUGROSSY, notaires, associés d'une Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office notarial » dont le siège est à SENS (89100), 28 Avenue Georges Pompidou, le 19 octobre 2026, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Christophe DUGROSSY, notaire à SENS (89100), 28 Avenue Georges Pompidou, référence CRPCEN : 89098, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de SENS (89100) de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL26024532

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

S.J.B. Société d'Avocats

DISSOLUTION

ROMBAUT COACHING
Société par actions simplifiée
en liquidation au capital de 1 000 euros
Siège social :
Lieudit Les Perrault des Bois
89130 MEZILLES
Siège de liquidation :
1985 Route de Camerolle
89220 ST PRIVE
837 470 574 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2025, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31décembre 2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Monsieur Loïc ROMBAUT, demeurant 1985 Route de Camerolle 89220 ST PRIVE, Associé Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 1985 Route de Camerolle 89220 ST PRIVE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal des Activités Economiques d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL26024462

ANNONCES LÉGALES

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : CAREVECO.
Forme : SCI société en liquidation.
Capital social : 80 000 euros.
Siège social : 8 Rue des petits près, 89100 SAINT-DENIS-LES-SENS.
803 290 576 RCS de SENS.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 septembre 2026, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus à la liquidatrice, Madame Evelyne SEBILLAUT demeurant 8 Rue des petits près, 89100 SAINT-DENIS-LES-SENS, l'on déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société à compter du jour de ladite assemblée.
La société sera radiée du RCS de SENS.
La liquidatrice

AL26024466

DISSOLUTION

SARL WOK DU MANDARIN

Société à responsabilité limitée
Capital : 1.000,00 euros
Siret : 807 656 574 00017
APE: 7010 Z
Siège social :
26 Avenue Hémery
89300 JOIGNY

L'assemblée générale extraordinaire du 15 octobre 2026 a décidé la dissolution de la société à l'amiable en raison de l'arrêt de son activité. Madame XIA ZHILI HA CHILIE épouse TANG Chi Lie, demeurant 24 Allée Andromaque - 77186 NOISIEL est nommée liquidatrice. Le siège de liquidation est au siège de la société, 26 Avenue Jean Hémery – 89300 JOIGNY
Actes et pièces seront déposés au greffe du tribunal de commerce de SENS.

AL26024493

DISSOLUTION ET NOMINATION D'UN LIQUIDATEUR

EARL DE LA PICARDE

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
au capital 7500,00 euros
Siège social :
2 impasse des Acacias
89800 LIGNORELLES
981 827 371 RCS AUXERRE

Dans le cadre de décisions unanimes des associés constatées dans l'acte du 15 septembre 2026, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter de cette date.
À compter du 15 septembre 2026, il a été mis fin aux fonctions du gérant et les fonctions de liquidateur seront exercées par Mme Marlène PAUTRÉ, demeurant à 2 impasse des Acacias- 89800 LIGNORELLES. Cette dernière aura les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'adresse du siège de la liquidation sis à 2 impasse des Acacias- 89800 LIGNORELLES.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000).
Pour avis, le liquidateur.

AL26024496

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCEA DU GRAND CHAMP DU CHARME

Société civile d'exploitation agricole
en liquidation
au capital de 110 000,00 euros
Siège social :
le Grand Champ du Charme –
89190 LES SIÈGES
441 250 347 RCS SENS
Liquidateur :
Mme Floriane DA CRUZ, demeurant
à SENS (89100),
15 rue du Tambour d'Argent

Aux termes d'une décision en date du 31 août 2026, la collectivité des associés a approuvé les comptes de liquidation de la société, prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat.
Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (89100).
Pour avis, le liquidateur.

AL26024512

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 7/10/2026, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : LES BERGES DE LA MALADIERE
Objet social : L'acquisition d'un ou plusieurs immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, location meublée ou autrement desdits immeubles et de tous immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement. Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Siège social : 2 RUE DU MOULIN LIEUDIT LA RUE FROIDE 89240 Parly.
Capital : 1000 €
Durée : 99 ans
Gérance : M. COUPECHOUX Benjamin, demeurant 2 RUE DU MOULIN LIEUDIT LA RUE FROIDE 89240 Parly
Immatriculation au RCS d' Auxerre

AL26024459

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 13 octobre 2026 il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Agricole :
Dénomination sociale : SCEA DES QUATRE ROUTES.
Forme : Société civile régie par les articles 1832 à1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application.
Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au
sens de l'article
L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime.
Capital social : 200 000,00 €.
Siège social : 31 bis rue Sainte-Catherine, Linant -89750 TURNY.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation
au registre du commerce et des sociétés.
Apports : Apport de numéraire pour un montant de200 000,00 €.
Gérant : M. Christophe BERNARD demeurant à GERMIGNY (89600), 15 rue du Four.
Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de SENS (89100).
Pour avis et mention, les fondateurs.

AL26024472

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 15/10/2026, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : EARL DES MIGNOTS
Forme : EARL
Capital social : 7 500 €
Siège social : 9 LES MIGNOTS, 89770 BOEURS EN OTHE
Objet social : l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural. Dans ce cadre, elle peut notamment exploiter et gérer les biens agricoles apportés ou mis à disposition par les associés, achetés, créés ou pris à bail par la société.
Gérance : M. Frederic QUATRE demeurant 10 la berthellerie, 89770 BOEURS EN OTHE
Mme Marlene SAGETTE demeurant 10 la berthellerie, 89770 BOEURS EN OTHE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS

AL26024486

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHARBUY (Yonne) du 19/10/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : SCI ECT
Siège social : 31 route de Fleury - Les Courlis, 89113 CHARBUY
Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, ou autrement de tous biens immobiliers et mobiliers dont elle viendrait à être propriétaire, et à titre accessoire la vente de ces mêmes biens.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Julien CHATON, demeurant 51 Grande Rue 89000 PERRIGNY
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales pour les cessions à des tiers
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL26024523

PLUS D'INFOS SUR

JURIDIQUE

Urbanisme
Les différents documents d'urbanisme

L'urbanisme repose sur un ensemble lourd de documents et de règles élaborés à des échelles différentes et par des autorités diverses. Ces documents sont établis dans une logique d'articulation entre eux.

Parmi les documents les plus connus, on retrouve les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT), les Plans Locaux d'Urbanisme, les cartes communales et les documents tenant lieu de PLU.
Certains de ces documents sont dits stratégiques, d'autres prescriptifs et opposables aux projets. La distinction entre eux permet de comprendre à quel niveau se prennent les décisions en matière d'usage du sol et à quel stade elles deviennent opposables juridiquement aux projets.
Les documents d'urbanisme sont articulés entre eux et répondent à une logique de hiérarchisation imposée historiquement par le législateur. Cette logique de hiérarchie n'est pas spécifique au droit de l'urbanisme mais s'inscrit dans les mécanismes généraux des normes juridiques au sein desquels les normes supérieures s'imposent aux normes inférieures. Trois notions s'inscrivent dans cette articulation.
La première notion est celle de « prise en compte ». Elle impose à l'auteur d'un document d'être attentif aux objectifs ou orientations d'un document supérieur. Il s'agit là du degré le plus souple.
La deuxième notion est celle de la « compatibilité ». Un document ne doit ainsi pas contredire un document supérieur. Un PLU par exemple doit être compatible avec le SCOT. C'est un principe essentiel en droit de l'urbanisme qui laisse cependant une marge d'appréciation du local par rapport à ce qui l'est moins. Mais le renforcement de cette notion risque de réduire les capacités d'ajustement locales et renforcer le rôle des documents stratégiques.
La troisième notion est celle de « conformité ». Elle impose à un document inférieur de respecter scrupuleusement les prescriptions du document supérieur, sans marge de manœuvre aucune. Le lien hiérarchique est ici total.

P Gaignet

Pac
De nouveaux points de contrôle au titre de la conditionnalité sociale

Depuis le 1er janvier 2023, le versement des aides Pac est conditionné par le respect de certaines obligations en matière de droit du travail, issues de la réglementation européenne et transposées en France. Un nouvel arrêté, en date du 31 août 2026, a ajouté de nouveaux points de contrôle à la précédente grille de non-conformités applicable à compter de la campagne 2026.

À titre d'exemple, concernant la directive visant à promouvoir l'amélioration de la santé et sécurité au travail, sont des points de non-conformité l'absence de document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) ou encore ne pas avoir pris les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. S'agissant de la directive relative aux prescriptions minimales de santé et sécurité au travail des équipements de travail, la vérification des équipements de travail ou la délivrance d'autorisation de conduite font partie des points de non-conformité.
Le nouvel arrêté vient donc ajouter de nouveaux points de non-conformité, au titre de la directive sur les conditions de travail transparentes et prévisibles, tel que le fait d'avoir recouru aux services d'une personne travaillant au-delà de la durée maximale du travail, le fait de conclure un contrat à durée déterminée sans terme précis hors des cas prévus à l'article L.1242-7 du code du travail ou encore le fait d'employer un salarié à temps partiel ou en contrat de travail intermittent en omettant certaines mentions obligatoires.
Un taux de réduction est déterminé pour chaque point de non-conformité, celui-ci allant de 1% à 5% lors du premier constat, puis de 3% à 15% lors du second constat dans les trois ans suivant le premier. De plus, les taux de réduction se cumulent si plusieurs cas de non-conformités sont constatés la même année. Cependant, ces réductions ne s'appliquent qu'en cas procès-verbal dressé par un agent de l'inspection du travail ou en cas de notification de sanctions administratives prises par le directeur de la DREETS.

Augustin Mauprivez

Terres agricoles
La révision judiciaire du prix du fermage

Le montant du fermage constitue une source fréquente de désaccord entre bailleurs et preneurs ruraux. Sa révision est toutefois strictement encadrée par le Code rural qui vise à préserver l'équilibre du bail rural.

L'article L. 411-11 du Code rural indique que le prix du fermage des terres nues et des bâtiments d'exploitation est fixé dans les limites minimales et maximales déterminées par l'autorité administrative, puis actualisé selon l'indice national des fermages. Lorsque les barèmes préfectoraux évoluent, la révision du prix du bail en cours intervient, en principe, lors de son renouvellement ou, pour les baux à long terme, au début de chaque nouvelle période de neuf ans. À défaut d'accord amiable, le tribunal paritaire des baux ruraux peut fixer le nouveau montant.
Une seconde possibilité est prévue par l'article L. 411-13 du même code. Lorsque le fermage initial est supérieur ou inférieur d'au moins 10 % à la valeur locative applicable, le bailleur, comme le preneur, peut demander sa révision au cours de la 3e année de jouissance (c'est-à-dire en cours de 3e année du bail.)
La réussite de la demande suppose de justifier précisément la valeur locative du bien, au regard notamment de la qualité des sols, de la consistance des parcelles et des caractéristiques des bâtiments loués. Ainsi, la révision du fermage ne peut résulter de la seule volonté d'une partie : elle doit respecter les conditions légales et les échéances applicables. Le tribunal paritaire des baux ruraux intervient alors comme garant du respect du statut du fermage et de l'équilibre du contrat de bail.

MCE

La terre, les cultures, les hommes :
explorez l'univers agricole à travers nos articles.

Bienvenue sur notre site
www.agribourgogne.fr

Terres de Bourgogne